

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le douze mars, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Noël BOURDILLAT, Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Caroline CANAC, Jacky COGNEAU, Jacqueline LARCHER, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ et Damien REVEIL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Luc WEINICH donnant pouvoir à Geneviève LE NEVE
Muriel PROD'HOMME donnant pouvoir à Cathy BOURDEAU
Martine TROUINARD donnant pouvoir à Françoise LECOMTE
Matthieu CHALLE donnant pouvoir à Damien REVEIL

Absents : //

Secrétaire de séance : Françoise LECOMTE

Date de convocation : 06/03/2015

En ouverture de séance Madame MANIEZ prends la parole pour informer les membres du Conseil de sa démission de Membre du Bureau ainsi que de toutes les commissions dans lesquelles elle siégeait, mais conserve son poste de conseillère municipale.

Madame Le Maire, informe le Conseil qu'après s'être entretenue avec Monsieur WEINICH, ce dernier lui a fait part de son impossibilité actuelle de remplir ses missions de 2^{ème} adjoint, du fait de son activité professionnelle située dans le nord de la France. Monsieur WEINICH se voit contraint de démissionner de son poste de 2^{ème} adjoint, mais conserve son poste de conseiller municipal.

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Françoise LECOMTE **est désignée** secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil du 23/01/2014

Le conseil municipal, **approuve**, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2015.

III. Délibérations

1. Approbation du Compte Administratif 2014.

Madame le maire quitte la séance et cède la parole à Monsieur Jacques AUGER, doyen de l'assemblée, qui, après avoir présenté au conseil le compte administratif 2014 de la commune en section de fonctionnement et en section d'investissement, soumet celui-ci au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- ✓ **Donne acte** à madame Geneviève LE NEVE, Maire de Néron, de la présentation faite du compte administratif 2014 du budget de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE L'EXECUTION			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Mandats émis	Titres émis	Résultat solde	D	R	Solde	Excédent	Déficit
TOTAL BUDGET	484 122,89	579 952,02	+ 95 829,13	91 237,00	25 026,00	-66 211,00	29 618,13	
Fonctionnement (sauf 002)	381 083,87	467 457,15	+86 373,28	0	0	0	86 373,28	
Investissement (sauf 001)	64 174,68	61 770,42	-2 404,26	91 237,00	25 026,00	-66 211,00		68 615,26
002 Résultat reporté 2013		50 724,45	+ 50 724,45				50 724,45	
001 Solde d'investiss. 2013	38 864,34		-38 864,34					38 864,34
TOTAL SECTION	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat solde</i>	<i>D</i>	<i>R</i>	<i>Solde</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>
Fonctionnement	381 083,87	518 181,60	+ 137 097,73				137 097,73	
Investissement	103 039,02	61 770,42	- 41 268,60	91 237,00	25 026,00	- 66 211,00		107 479,60

- ✓ **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✓ **reconnait** les restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement,
- ✓ **arrête** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- ✓ **donne quitus** à madame le Maire pour sa bonne gestion.

Madame LE NEVE préside à nouveau la séance, remercie le conseil municipal de sa confiance.

2. Approbation du Compte de Gestion 2014

Le conseil municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2014

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le compte administratif 2014 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de **137 097,73 €** en section de fonctionnement et déficitaire de **41 268,60 €** en section d'investissement ; en revanche, le solde des restes à réaliser de 2014 est déficitaire à hauteur de 66 211,00 € qui conduit à un besoin de financement total de 107 479,60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**,

Décide d'affecter le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement, lors du vote du budget 2014, comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement de 107 479,60 € (R 1068)
- Report en section de fonctionnement de 29 618,13 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

4. PLUI – Décision sur le maintien de la compétence PLUI à la Communauté de Communes des 4 Vallées

Madame le maire rappelle que le conseil municipal, au mois de janvier 2015, avait décidé d'attendre le vote de la loi NOTRe pour prendre une décision sur l'évolution du POS de la commune en PLU ou PLUi.

Mme le maire informe le conseil qu'elle suivra l'examen parlementaire de la loi NOTRe adoptée par le Sénat le 27 janvier 2015 et l'Assemblée Nationale le 10 mars 2015 en première lecture.

En attendant afin d'avancer dans ce projet il est nécessaire de clarifier les positions de chacune des communes de la CC4V car rappel est fait que la compétence urbanisme est du domaine des E.P.C.I. sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y oppose. Pour notre territoire communautaire cela représente 3 communes et environ 2 300 habitants.

Sachant que la Communauté de Communes des 4 Vallées sise à Nogent-le-Roi s'inscrit dans une démarche stratégique globale de l'élaboration d'un PLUI,

Après en avoir délibéré et afin de renforcer et de pérenniser les efforts déjà entrepris en la matière au sein de l'E.P.C.I., la commune de Néron souhaite maintenir la compétence urbanisme à la Communauté de Communes des 4 Vallées et poursuivre l'étude de l'élaboration coordonnée et concertée d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Dès lors, le conseil se montre favorable à 14 voix « pour » et 1 voix « contre » (Mme MANIEZ) pour un PLUI et engage Mme le Maire à défendre cette orientation.

IV. Questions diverses

➤ Elections : tableaux de présences à valider

Madame le maire revoit avec le conseil la disponibilité de chacun pour combler les deux plages horaires ou il manque du monde.

➤ CMJ

Cathy BOURDEAU fait part au conseil de la tenue du conseil municipal des jeunes de Néron le 21 mars prochain. L'ordre du jour sera :

- ✚ L'organisation du nettoyage de printemps fixé le 18 avril 2015 au matin, suivi d'un après-midi festif autour d'un pique-nique organisé par l'ADEN. La sortie du four fabriqué lors d'un précédent festival excentrique est évoquée. Le collectif Dérive pourrait être présent.
- ✚ Création d'une affiche pour sensibiliser les propriétaires de chiens au nettoyage des déjections canines,
- ✚ Organiser le passage d'un boulanger sur la commune le mercredi matin, et création d'une affiche pour le faire savoir
- ✚ Participation au 70^{ème} anniversaire de la commémoration du 8 mai 1945 (lectures, exposition etc.)

➤ SITED

Cathy BOURDEAU informe le conseil de la clôture envisagée du Syndicat Intercommunal de Transports des Élèves de Dreux. La compétence serait alors reportée sur les communes ou les communautés de Communes. Le prochain comité aura lieu au mois de juin.

➤ Ecole

Madame le maire rappelle au conseil qu'il faut conserver l'idée d'ouvrir l'école aux enfants extérieurs à la commune, même si l'Académie n'a pas, pour le moment, classé l'école des Sources dans les établissements ou une fermeture de classe pourrait intervenir. Les élus doivent être vigilants aux effectifs de l'établissement.

➤ Remontage de la ganivelle

Jacky COGNEAU informe le conseil qu'à la suite de la réunion du 7 mars dernier, le remontage de la ganivelle est prévu dimanche 29 mars 2015. Une affiche réalisée par l'ADEN sera apposée sur la porte de la salle du conseil pour informer et mobiliser les neronnais à cette action. Environ 300€ de matériaux ont été achetés pour ce projet. A l'hiver, les accès seront démontés et stockés au château d'eau.

Cathy BOURDEAU signale qu'il ne faut pas oublier de contacter Saoudi de Culture O Centre qui souhaitait participer au remontage.

➤ Stade

Jacky COGNEAU fait part au conseil de la réception de nouveaux devis relatifs à l'achat de pieux en bois pour la réalisation d'une barrière de protection de la tranchée située le long du stade. A étudier.

➤ Eclipse Solaire

Caroline CANAC informe le conseil de la commande de lunettes de protection pour les enfants de l'école des Sources de Néron, afin qu'ils puissent observer l'éclipse solaire du 20 mars prochain en toute sécurité.

➤ Travaux Assainissement Salle des fêtes

Noël BOURDILLAT informe le conseil de l'organisation d'une réunion préparatoire aux travaux de mise aux normes de l'assainissement de la salle des fêtes, mercredi 18 mars 2015 à 14h. L'ensemble de la commission travaux est convié à cette réunion.

➤ Travaux Cœur de village

Noël BOURDILLAT explique au conseil que les travaux d'aménagement du cœur de village, tranche ferme ont commencé lundi 9 mars 2015.

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la place nécessitera une tranchée de raccordement complémentaire dans la cour de l'école. Pour ce faire, un périmètre de sécurité du chantier, matérialisé par des barrières de 2m de hauteur, sera mis en place par l'entreprise.

Un éclaircissement quant à la prise en charge par le Conseil Général d'Eure-et-Loir du rabotage et de la surélévation du plateau en grave bitume doit intervenir jeudi 19 mars prochain en présence de Mr LUCIEN et Mme SALAUN.

Noël BOURDILLAT précise qu'un rendez-vous est pris avec Mr CHAMART d'ERDF pour organiser le déplacement du coffret électrique situé près de la cabine téléphonique contre le mur de l'accueil de loisirs ;

➤ Conseil d'école

Noël BOURDILLAT fait part au conseil de sa participation au conseil d'école le 20 février dernier, dont voici une partie des points abordés :

- ✚ Validation des projets pédagogiques.tel que l'école de cinéma (Magicien d'Oz), mise en place du blog de l'école, prévention routière, challenge de calcul mental, visite du château de Maintenon.
- ✚ jeu dit « de la tomate », suite à un incident avec un enfant de l'école des Sources, l'infirmière scolaire sera sollicitée afin d'informer et expliquer aux enfants des classes de primaire la dangerosité de ces jeux.
- ✚ Rythmes scolaires : une nouvelle enquête sera mise en place par les délégués des parents d'élèves pour recueillir l'avis des familles sur les horaires actuels de l'école et leurs modifications possibles
- ✚ Education physique : les parents demandent une égalité de traitement dans toutes les classes

Il a été signalé que les rendez-vous avec la directrice sont tout à fait possibles, sur demande, par téléphone, mail ...

➤ Travaux dans la tisanerie

Noël BOURDILLAT informe le conseil qu'un dégât des eaux est intervenu dans la tisanerie durant les vacances de fin d'année 2014. Environ 1000 m³ d'eau se sont déversés dans la pièce créant un affaissement de la pièce et des dommages sur les meubles, le sol et les revêtements. L'expertise a eu lieu et les travaux devraient pouvoir être planifiés pour les vacances de Pâques.

Noël BOURDILLAT rajoute que les placards laissés vides par l'association la Néronnaise à la salle des fêtes seront réaffectés à la tisanerie et la cantine.

V. Tour de table.

➤ Etat civil

Francoise LECOMTE signale au conseil 2 naissances le même jour sur Néron.

➤ CCAS

Françoise LECOMTE demande au membre du conseil également membres du CCAS de prendre une date pour le prochain conseil d'administration. La date du mercredi 1^{er} avril est retenue.

➤ Réunions publiques élections départementales.

Noël BOURDILLAT informe le conseil de la sollicitation faite par 2 des 5 binômes candidats aux élections départementales pour organiser des réunions publiques les 18 et 19 mars prochain sur la commune de Néron.

➤ Stationnement

Damien REVEIL signale un problème de stationnement gênant dans le chemin des sources devant la chaîne mise en place pour éviter le passage des véhicules.

➤ Eglise

Caroline CANAC précise au conseil que le dossier de mécénat pour les travaux de l'église a pris du retard. Cependant des dates sont retenues pour continuer l'étude du dossier. Le 20 mars prochain la demande d'ouverture de dossier de mécénat pour subvention sera faite. Le 7 avril, une rencontre sera organisée avec le maire de Prunay le Gillon, qui a déjà lancé cette opération de mécénat pour son église, afin d'échanger sur la procédure et sa mise en place.

➤ ATD28

Céline MANIEZ informe le conseil de la tenue le 16 mars prochain de l'assemblée de l'Agence Technique Départementale d'Eure-et-Loir à laquelle elle participera en tant que représentante de la

commune de Néron. L'ordre du jour sera principalement, le vote pour le changement de statuts afin de prendre la compétence urbanisme et le vote du budget 2015.

➤ Déchets travaux

Romain LHOPITEAU signale au conseil qu'il a proposé à l'entreprise TOFFOLUTTI de récupérer les déchets liés aux travaux.

Par ailleurs, il a également proposé de stocker les nouveaux matériaux afin d'éviter les vols.

➤ Signalétique

Romain LHOPITEAU demande au conseil de prévoir un panneau afin d'indiquer la direction de la salle des fêtes dans le village.

Jacques AUGER informe le conseil qu'un nouveau panneau routier indiquant la proximité d'un poney club a été remonté.

➤ Carrelage cuisine

Jacques AUGER fait part au conseil des travaux de reprise d'un quart des revêtements muraux suite au changement du mobilier de la cuisine de cantine (four et armoire ventilée) par les employés communaux. La rénovation est de qualité.

➤ Chemins qui ne sont plus praticables

Jacques AUGER prévient le conseil que certains chemins anciennement praticables, ne le sont plus aujourd'hui. C'est le cas de celui de Mr LESIMPLE.

➤ Dates des prochains conseils municipaux

🇫🇷 Jeudi 9 avril 2015

🇫🇷 Jeudi 21 mai 2015

🇫🇷 Vendredi 26 juin 2015

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h29.
Néron, jeudi 12 mars 2015.*

**Geneviève LE NEVÉ,
Maire de Néron.**